

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, notamment Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que la loi informatique et libertés (LIL) révisée, les sociétés du groupe Limagrain, en qualité de coresponsables, mettent en place les traitements de données à caractère personnel suivants : la mise en place d'un dispositif d'alertes interne, le recueil et l'examen des signalements effectués.

Ces traitements ont pour finalité de :

- recueillir et traiter les alertes visant à signaler un manquement à une règle spécifique ;
- effectuer les vérifications, enquêtes et analyses nécessaires ;
- définir les suites à donner au signalement ;
- assurer la protection des personnes concernées ;
- exercer ou défendre des droits en justice.

Les bases légales du traitement sont :

- Le consentement pour le Lanceur d'alerte qui signale des faits de manière non anonyme,
- L'obligation légale et l'intérêt légitime pour les personnes mentionnées ou appelées à témoigner

Les données à caractère personnel collectées sont les suivantes :

- Données de connexion, coordonnées, objet de signalement, date et numéro du signalement, historique des échanges, retours qualité sur le service proposé, statistiques
- Identité, fonctions et coordonnées de :
 - Le lanceur d'alerte ;
 - Les personnes mentionnées dans l'alerte ;
 - Les personnes intervenant, consultées ou entendues dans le cadre du traitement de l'alerte ;
 - Les facilitateurs et personnes en lien avec le lanceur d'alerte.
- Eventuellement, en fonction des éléments transmis dans les alertes : vie personnelle, vie professionnelle, informations d'ordre économique et financier, données relatives à la vie numérique, données sensibles au sens des articles 9 et 10 du RGPD.

Les données de signalement sont conservées 5 ans à compter de leur clôture. Cette durée peut également être étendue à la durée de conservation d'un autre dossier portant sur le même objet nécessite la conservation des échanges antérieurs.

Les données collectées sont transmises au Comité de Gestion des Alertes concerné.

Le lanceur d'alerte dispose des différents droits : droit d'accès, droit de rectification, droit de suppression, droit de la limitation du traitement. Le lanceur d'alerte peut retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données.

Afin d'exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de données de ce dispositif, il convient de contacter le délégué à la protection des données :

Par email à l'adresse suivante : gdpr@limagrain.com

Par courrier à l'adresse suivante :

Vilmorin & Compagnie

DPO – Direction Juridique

CS20001

Rue Henri Mondor

63360 Saint-Beauzire

Si le Lanceur d'Alerte estime, après avoir contacté le Délégué à la protection des données que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectées, il peut déposer une réclamation à la CNIL. Eventuellement, en fonction de l'objet du signalement transmis : vie personnelle, vie professionnelle, informations d'ordre économique et financier, données relatives à la vie numérique, données sensibles au sens des articles 9 et 10 du RGPD.